



Nanterre, le 2 septembre 2019

Madame l'inspectrice d'académie
Directrice académique des services de
L'Education nationale des Hauts-de-Seine

à

Mesdames et messieurs les inspectrices et inspecteurs
de l'Education nationale,
Mesdames et messieurs les conseillers pédagogiques de
circonscription en charge du dossier de l'éducation
physique et sportive,
Mesdames et messieurs les directrices et directeurs
d'écoles,
Mesdames et messieurs les enseignantes et enseignants

S/c de mesdames et messieurs les inspectrices et
inspecteurs de l'Éducation nationale

Inspectrice d'académie
Directrice académique adjointe

Bureau 1777

Dossier suivi par
Mariane TANZI
DAASEN

mariane.tanzi@ac-versailles.fr

Téléphone secrétariat
01 71 14 28 11

Courriel
ce.ia92.iaa@ac-versailles.fr

Patrice RODER
IEN
patrice.roder@ac-versailles.fr

Dorine MEUNIER
Conseillère pédagogique
départementale
en éducation physique et sportive

Bureau 2230

Téléphone :
01 71 14 28 29

Courriel :
ce.cpdeps92@ac-versailles.fr

Centre administratif
départemental
167/177 avenue
Joliot-Curie
92013 Nanterre cedex

Site web :
www.ac-versailles.fr/dsden92/

Objet : accueil des étudiants STAPS-licence 2

Référence : convention départementale entre la DSDEN 92 et l'université Paris-Nanterre relative à « l'organisation des stages pour les étudiants UFR-STAPS en licence 2 dans les écoles des Hauts-de-Seine ».

Mesdames et messieurs,

Dans le cadre du partenariat entre la direction des services départementaux de l'Education nationale des Hauts-de-Seine (DSDEN92) et l'Université de Paris-Nanterre (U.P.N.), un étudiant ou un binôme d'étudiant STAPS Licence 2, est accueilli dans les classes pour participer sous la responsabilité de l'enseignant de la classe, dans un premier temps à des observations puis à la prise en charge de séances d'apprentissage dans le domaine de l'éducation physique et sportive.

Leur formation se déroule en deux semestres :

- 1^{er} semestre, du 16 septembre au 9 décembre 2019 ;
- 2^{ème} semestre du 13 janvier au 20 avril 2020.

Les classes d'accueil concernent en priorité les niveaux de CE2, CM1, CM2.

Cette année scolaire, les étudiants sont répartis en quatre groupes dont les interventions sont prévues le lundi matin.

Je vous demande d'organiser un accueil en circonscription en deux temps le lundi 16 septembre 2019 de 9h à 12h :

- 1^{er} temps, accueil de l'inspecteur afin de les sensibiliser à la déontologie et aux responsabilités liées aux enseignants dans l'exercice de leur mission ;
- 2^{ème} temps, transmission aux étudiants stagiaires du cadre général de l'enseignement de l'éducation physique et sportive à l'école primaire ainsi que les spécificités de votre circonscription.

La semaine suivante, le lundi 23 septembre, les étudiants se rendront dans les écoles qui les accueilleront pour le début de leur formation.

Les directions des écoles concernées sont invitées à accueillir les étudiants dans les écoles afin de faire connaissance avec les personnels de l'école, les locaux et installations sportives et la classe dans laquelle ils interviendront.

J'attire votre attention sur le temps de présence des étudiants qui ne se limite pas à la seule séance d'éducation physique et sportive. Ainsi les étudiants doivent arriver aux horaires d'ouverture de l'école le matin et partir à l'heure de sortie, le midi.

Je vous demande d'être vigilant sur le fait que la prise en charge de séances d'apprentissage dans le domaine de l'éducation physique et sportive par les étudiants ne peut débuter qu'après signature par l'étudiant, le tuteur de l'université et moi-même de la convention individuelle de stage associée au dispositif. De fait, leur rôle se limitera à des observations tant que cette convention ne sera pas signée.

A la fin de chaque semestre les étudiants sont évalués à l'université. Une fiche d'appréciation est à renseigner par l'enseignant de la classe d'accueil. **Le premier bilan devra être recueilli en circonscription le 29 novembre 2019 au plus tard.**

Le livret d'accompagnement pour la mise en stage des étudiants STAPS en licence 2 regroupe toutes les informations dont vous avez besoin pour le bon déroulement de l'accueil des étudiants et de leur stage.

Le document pourra également être consulté sur le portail intranet de l'académie de Versailles.

Je vous remercie de votre implication dans le cadre de ce partenariat au service de l'enseignement de l'éducation physique et sportive dans les écoles des Hauts-de-Seine et pour la réussite de nos élèves.



Dominique FIS